



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 16 janvier 2018

– 12^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
- ABSENT :**
- M. Jocelyn Pauzé, commissaire coopté
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général

- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Mathieu Desjardins, directeur adjoint du Service de l'organisation scolaire
Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne
Sophie Archambault, réviseure linguistique

La commissaire Diane Beaudet quitte la séance au point 18 (A-31-3323).

Un huis clos est décrété de 16 h 30 à 17 h 00 pour discussions du point 26 (A-33-1141).

Mot de la présidente

En ouverture de séance du comité exécutif, la présidente souligne l'entrée en fonction de M^e Geneviève Laurin à titre de secrétaire générale par intérim.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- | | |
|-----------|---|
| DG-02-416 | Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Notre-Dame-de-Grâce – 2017-2018 |
| A-11-110 | Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général – création de poste – modification au plan de l'effectif 2017-2018 |

A-31-3314 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation et de transformation du Centre Saint-Mathieu et du Centre des ressources éducatives et pédagogiques (CREP) et de l’agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount – appels d’offres 24-492P2 et 24-488P2 – état de situation

A-33-1137 Service des ressources matérielles – approbations des dispositions des baux relatifs à deux locations de moins d’un an dans différents immeubles de la CSDM

– ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

- a) Dégâts d’eau durant les vacances de Noël
- b) Annonces budgétaires sur le maintien d’actif
- c) Transport scolaire
- d) Pénurie d’enseignants
- e) École Paul-Bruchési

– retirer l’article suivant :

A-11-109 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d’école établie aux fins d’un projet particulier de l’école Rose-des-Vents, en vertu de l’article 240 de la Loi sur l’instruction publique, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 – version pour consultation

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Dégâts d’eau durant les vacances de Noël
 - b) Annonces budgétaires sur le maintien d’actif
 - c) Transport scolaire
 - d) Pénurie d’enseignants
 - e) École Paul-Bruchési

- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan d'engagement vers la réussite
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-02-415 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – projet de rehaussement de l'entretien ménager – fin du contrat avec le consultant *Service Hygia inc.*
- * 8- DG-02-416 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Notre-Dame-de-Grâce – 2017-2018
- * 9- A-11-108 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Académie de Roberval, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 – version pour consultation
- 10- A-11-110 Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général – création de poste – modification au plan de l'effectif 2017-2018
- 11- A-29-1852 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolition de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018

- 12- A-31-3311 Service ressources financières – école Louis-Joseph-Papineau – remplacement et mise aux normes de l’ascenseur – appel d’offres 25-2467P – attribution d’un contrat
- 13- A-31-3314 Service des ressources financières – Services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation et de transformation du Centre Saint-Mathieu et du Centre des ressources éducatives et pédagogiques (CREP) et de l’agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount – appels d’offres 24-492P2 et 24-488P2 – état de situation
- 14- A-31-3315 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour les projets d’agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount
- 15- A-31-3316 Service des ressources financières – école Gadbois et École internationale de Montréal (primaire) – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d’offres 25-2468P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3317 Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – travaux de réfection d’entrée et escaliers extérieur – appel d’offres 25-2470P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3318 Service des ressources financières – école Louisbourg – mise en place de mesures de mitigation phases 1 et 2 – appel d’offres 25-2469P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3323 Service des ressources financières – école Sainte-Bibiane – déconstruction partielle et aménagement temporaire – appel d’offres 24-2471P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3332 Service des ressources financières – agence de placement média – appel d’offres 24-493P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3339-A Service des ressources financières – services de patrouille et de gardiennage – appel d’offres 15-191P – annulation de l’appel d’offres
- 21- A-31-3340 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires – appel d’offres 15-250P – attribution d’un contrat
- 22- A-31-3342 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits logiciels – appel d’offres 27-538P – attribution d’un contrat

- * 23- A-33-1118 Service des ressources matérielles – approbation requise afin de répondre dans les délais à une demande relative à la passerelle reliant les immeubles sis au 6891 et 6865, avenue Christophe-Colomb, vendus par la CSDM à des tiers
- 24- A-33-1137 Service des ressources matérielles – approbations des dispositions des baux relatifs à deux locations de moins d’un an dans différents immeubles de la CSDM
- * 25- A-33-1139 Service des ressources matérielles – école Saint-Isaac-Jogues – démolition partielle pour agrandissement
- 26- A-33-1141 Service des ressources matérielles – école Sans-Frontières – travaux supplémentaires dans le cadre des travaux d’agrandissement – règlement des différends
- 27- A-33-1142 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – réhabilitation suite eau sinistre du 27 décembre 2017
- 28- A-34-2912 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017
- 29- A-34-2913 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017
- 30- A-34-2914 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017
- 31- A-34-2915 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017
- 32- A-34-2916 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017
- 33- A-34-2917 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017
- 34- A-34-2918 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017
- 35- A-34-2919 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018
- 36- A-34-2920 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018
- 37- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 24 janvier 2018

38- Information

39- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 décembre 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

4. Affaires nouvelles :

a) Dégâts d'eau durant les vacances de Noël

- La présidente souligne le travail fait dans les établissements et les services pour assurer que les établissements touchés par les dégâts d'eau soient prêts pour la rentrée des élèves le 8 janvier.
- Mme Lucie Painchaud souligne quant à elle l'excellente collaboration des directions d'établissement.
- La présidente demande qu'une lettre de remerciement soit envoyée aux équipes dans les services et les écoles.
- Les commissaires et les administrateurs discutent des mesures pouvant être prises en prévention.

b) Annonces budgétaires sur le maintien d'actif

- La présidente indique que la CSDM a obtenu 190 millions de dollars pour le maintien de ses actifs, ce qui correspond exactement à ce qui avait été demandé. Elle souligne que cela représente beaucoup de travail et d'appels d'offres.

- Elle demande que le Bureau des communications prépare un document où les différentes annonces seront regroupées par circonscription scolaire.
 - Mme Painchaud précise que la somme totale correspond à la somme demandée, mais que l'annonce ministérielle doit encore être examinée en détail pour vérifier si tous les projets ont été acceptés tels qu'ils ont été présentés.
 - Elle mentionne en outre que le gouvernement a annoncé que 15 millions de dollars seront consacrés à l'échelle de la province à l'entretien des bâtiments (embellissement intérieur), ce qui pourrait représenter environ 2 millions de dollars pour la CSDM.
 - Les commissaires discutent des besoins d'espace de la CSDM et des pourparlers avec la Ville.
- c) Transport scolaire
- Les commissaires discutent des circonstances qui ont entraîné un grand retard des autobus scolaires transportant les élèves de l'école Félix-Leclerc, sans que les parents en soient avisés. Ils demandent à ce que le secteur du transport trouve des solutions pour améliorer la communication avec les parents.
- d) Pénurie d'enseignants
- Les commissaires discutent du cas de l'école La Visitation. Ils insistent sur l'importance d'améliorer la communication avec les parents et demandent à ce que les directions d'établissement soient encore une fois sensibilisées à leur devoir d'informer le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences ainsi que leur direction d'unité de tout problème lié à l'absence d'un enseignant.
- e) École Paul-Bruchési
- Les commissaires discutent de la demande du conseil d'établissement de l'école Paul-Bruchési qui souhaite que le projet d'ajout d'un gymnase à leur école soit modifié pour y inclure des salles de classe.
 - Il est convenu que le conseil d'établissement doit être informé qu'un changement au plan entraîne la nécessité de soumettre une nouvelle demande au Ministère, ce qui impliquerait des modifications au projet actuel.

5. Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite
- M. Claude Daviau indique que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) sera en mesure de respecter les délais impartis pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite.

- Il indique en outre que des rencontres avec des groupes d'enseignants ont commencé.
- b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.
 - M. Kenneth George attire l'attention des commissaires sur les répercussions que pourrait avoir le projet de loi du gouvernement sur la taxe scolaire. Il souligne que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) prépare un mémoire à ce sujet.
 - Les commissaires conviennent de l'importance que la CSDM présente elle aussi un mémoire, qui devra envoyer un message cohérent par rapport à celui du CGTSIM, mais également présenter la situation particulière de la CSDM.
- c) Qualité de l'air
- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
- Les commissaires discutent de l'évolution des pourparlers avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) en vue de l'utilisation de certaines écoles par la CSDM.
 - Il est précisé que les démarches se poursuivent en ce qui a trait à l'inspection des bâtiments, aux investissements requis et aux possibilités d'achat ou de location.
- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
- Les membres du comité exécutif passent en revue les principales informations sur le document présenté.
 - Ils discutent de questions relatives à la communication avec les milieux sur les étapes des projets et insistent sur l'importance de l'échéance de la rentrée 2018.
 - De l'information au sujet des validations auprès de l'arrondissement et des permis nécessaires est aussi donnée sur le projet de la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault et des précisions sont fournies sur l'évolution des besoins et la question de l'échange de terrains.

f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

g) Suivi des projets

Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

Mme Mélanie Robinson demande qu'une réflexion soit menée sur les communications avec les parents dans les cas de retard important des autobus scolaires, comme les retards qui ont touché les élèves de l'école Félix-Leclerc.

7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – projet de rehaussement de l'entretien ménager – fin du contrat avec le consultant *Service Hygia inc.*

Document déposé : Rapport DG-02-415 en date du 10 janvier 2018
de M. Richard Charette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'attribution d'un contrat à la firme *Services Hygia inc.* pour l'implantation de routes d'entretien ménager dans le cadre du programme de rehaussement de l'entretien ménager, le 7 septembre 2016;

CONSIDÉRANT les modifications majeures ayant été apportées au projet lors de la première année du contrat;

CONSIDÉRANT que le 25 août 2017, la firme *Services Hygia inc.* a signifié à l'équipe du projet institutionnel de rehaussement de l'entretien ménager qu'elle ne souhaitait pas exercer l'option de renouvellement du contrat de l'an 1, qui est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, obtenu dans le cadre de l'appel d'offres 24-471P et qui venait à échéance le 6 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'équipe de la CSDM responsable du projet de rehaussement de l'entretien ménager est d'accord pour mettre fin à l'entente de trois années avec la firme *Services Hygia inc.*;

CONSIDÉRANT que la fermeture de ce contrat doit être indiquée au système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR l'information concernant l'historique et le bilan du contrat avec la firme *Services Hygia inc.*;

2° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier la valeur finale du contrat au SEAO du Gouvernement du Québec.

*8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Notre-Dame-de-Grâce – 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-416 en date du 15 janvier 2018
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*9. Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Académie de Roberval, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 – version pour consultation

Document déposé : Rapport A-11-108 en date du 1^{er} décembre 2017
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé, sous réserve d'une version « A ».

10. Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de poste – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-11-110 en date du 16 janvier 2018
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins particuliers des élèves d'une classe de langage à l'école La Visitation;

CONSIDÉRANT l'engagement en surcroît d'un préposé aux élèves handicapés pour répondre aux besoins particuliers des élèves à compter du 29 août dernier;

CONSIDÉRANT que les besoins particuliers des élèves se poursuivront jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018:

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé à la clause 1-2.20 de la convention collective personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général qu'un surcroît de travail ne peut excéder 20 semaines;

CONSIDÉRANT que le financement des ressources de soutien provient des devis institutionnels;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de préposé aux élèves handicapés à la Direction adjointe aux services à l'élève et à l'adaptation scolaire, ayant comme lieu d'exercice l'école La Visitation, et d'IMPUTER la dépense à l'indice 370-501-1-23410-160;
- 2° de MODIFIER, en conséquence, le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolition de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1852 en date du 8 janvier 2018
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins en entretien ménager à l'école FACE;

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Émilie Filiatreault-Tremblay, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 23 août 2017 à l'école Notre-Dame-des-Victoires;

CONSIDÉRANT que Mme Émilie Filiatreault-Tremblay, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 7,1429 % (2,5 heures/semaine) depuis le 25 septembre 2017 à l'école Notre-Dame-des-Victoires;

CONSIDÉRANT que Mme Josée Lavallée, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 25 août 2017 à l'école Notre-Dame-des-Victoires;

CONSIDÉRANT que Mme Gladys Exilus, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 29 août 2017 à l'école Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT que Mme Marie St-Pierre, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 96,4286 % (33,75 heures/semaine) depuis le 1^{er} septembre 2017 à l'école Saint-Noël-Chabanel;

CONSIDÉRANT que Mme Massinissa Azouaou, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 42,8571 % (15 heures/semaine) depuis le 6 septembre 2017 à l'école Saint-Grégoire-le-Grand;

CONSIDÉRANT que Mme Ève Pressé, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 71,4285 % (25 heures/semaine) depuis le 28 août 2017 à l'école Ludger-Duvernay;

CONSIDÉRANT que M. Yves Landry, technicien en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 18 septembre 2017 à l'école Alice-Parizeau;

CONSIDÉRANT que Mme Sabrina Bourgela, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 1^{er} septembre 2017 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Janni Béatriz Aliaga Melendez, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 5 septembre 2017 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Almanie Michel, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 18 septembre 2017 à l'école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT que Mme Karine Lacombe, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 5 septembre 2017 à l'école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT que Mme Mirlande Descorsses-Jean Pier, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 14 septembre 2017 à l'école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT que Mme Anne-Mary Côté, technicienne-interprète, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 13 septembre 2017 à l'école Sainte-Bibiane;

CONSIDÉRANT que M. Tristan Gratton, technicien-interprète, est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 13 septembre 2017 à l'école Sainte-Bibiane;

CONSIDÉRANT que les écoles Notre-Dame-des-Victoires, Saint-Noël-Chabanel, Alice-Parizeau et Sainte-Bibiane possèdent les fonds nécessaires au fonds 1, au fonds 3, au fonds 6 et au fonds 7 pour financer les nouveaux postes créés;

CONSIDÉRANT que les autres écoles ne possèdent pas les fonds nécessaires pour la création des postes, les dépenses engendrées par la création de ces postes seront assumées par différentes réserves ou devront faire l'objet de suivi rigoureux par le Service des ressources financières ou de la part de la direction d'unité qui devra en prendre compte lors de la fermeture des budgets au moment où l'on procède à l'aide inter-école;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER deux postes annuels à temps plein, à 100 %, d'aide-concierge à l'école FACE et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-279-1-63000-170;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 47,1429 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Notre-Dame-des-Victoires et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-022-7-23140-167 (84,8484 %) et 104-022-6-23140-167 (15,1516 %);
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Pierre-Apôtre et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-209-1-23410-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 96,4286 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Noël-Chabanel et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-036-1-23140-167 (74,0741 %) et 104-036-6-23140-167 (25,9259 %);
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Grégoire-le-Grand et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-076-6-23140-167;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 71,4285 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Ludger-Duvernay et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-140-6-23140-167;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Alice-Parizeau et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-147-3-23140-167;
- 8° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 9° de CRÉER trois postes saisonniers à temps plein, à 85 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Victor-Doré et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-205-1-23410-167;

- 10° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein, à 100 %, de technicien-interprète à l'école Sainte-Bibiane et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-045-1-22300-167;
- 11° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

12. Service des ressources financières – école Louis-Joseph-Papineau – remplacement et mise aux normes de l'ascenseur – appel d'offres 25-2467P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3311 en date du 11 décembre 2017
de M. Amadou Pathé Sow concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement et mise aux normes de l'ascenseur à l'école Louis-Joseph-Papineau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 - Résorption du déficit de maintien - budget additionnel 2017-2018, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2017-2018 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 243 300 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Ascenseurs Innovatec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement et mise aux normes de l'ascenseur à l'école Louis-Joseph-Papineau;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation et de transformation du Centre Saint-Mathieu et du Centre des ressources éducatives et pédagogiques (CREP) et de l'agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount – appels d'offres 24-492P2 et 24-488P2 – état de situation

Document déposé : Rapport A-31-3314 en date du 11 janvier 2018
de Mme Sylvie Boyer et de M. Éric R. Tétrault
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'information fournie dans le rapport déposé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de METTRE FIN aux deux appels d'offres pour les quatre bâtiments;
- 2° de DÉCLENCHER un nouveau processus d'appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie.

14. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount

Document déposé : Rapport A-31-3315-A en date du 16 janvier 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu douze soumissions, dont onze ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des onze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que neuf soumissions sur onze analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de trois sources de financement soit, l'ajout d'espace pour la formation générale (Mesure 50511), le maintien des bâtiments (Mesure 50621) et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 1 185 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Marosi Troy architectes inc. / Labbé architecte inc.* pour services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose de retirer la 3^e proposition.

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 1 185 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Marosi Troy architectes inc. / Labbé architecte inc.* pour services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – école Gadbois et École internationale de Montréal (primaire) – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d’offres 25-2468P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3316 en date du 18 décembre 2017
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour les travaux correctifs en lien avec le radon aux écoles Gadbois et internationale de Montréal primaire;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments qui sera prévu dans le plan directeur d’investissement 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 341 485 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Roland Grenier Construction Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux correctifs en lien avec le radon aux écoles Gadbois et internationale de Montréal primaire;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – travaux de réfection d’entrée et escaliers extérieur – appel d’offres 25-2470P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3317 en date du 8 janvier 2018
de M. Amadou Pathé Sow concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour les travaux de réfection d’entrée et d’escalier extérieur à l’école Eulalie-Durocher;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2017-2018 et tel qu’il est prévu dans le plan directeur d’investissement 2017-2018 de la CSDM, qui a été présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER un contrat de 373 800 \$ plus taxes à l’entrepreneur 2633-2312 *Québec inc. (Arthier Pavatech)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection d’entrée et d’escalier extérieur à l’école Eulalie-Durocher;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Louisbourg – mise en place de mesures de mitigation phases 1 et 2 – appel d’offres 25-2469P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3318 en date du 20 décembre 2017
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la mise en place de mesures de mitigation du radon, phases 1 et 2, à l’école Louisbourg;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2017-2018.

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 199 490,73 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise en place de mesures de mitigation phases 1 et 2 à l’école Louisbourg;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Sainte-Bibiane – déconstruction partielle et aménagement temporaire – appel d’offres 24-2471P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3323 en date du 21 décembre 2017
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la déconstruction partielle et l’aménagement temporaire de l’école Sainte-Bibiane;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 2 174 077,13 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Démolition Panzini inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la déconstruction partielle et l’aménagement temporaire de l’école Sainte-Bibiane;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – agence de placement média – appel d’offres 24-493P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3332 en date du 8 janvier 2018
de Mmes Sophie Beauchamp et Sylvie Boyer
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un fournisseur qui offrira les services, sur demande, d’agence de placement média aux services et établissements concernés durant une année, avec possibilité de reconduction pour une deuxième et troisième année, en conformité à la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d’offres;

CONSIDÉRANT que seule *Day Communications Group inc.* a présenté une soumission conforme satisfaisant aux exigences de l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT le résultat des négociations menées conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER, en accord avec la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à exécution sur demande de placement média à l’entreprise *Day Communications Group inc.* pour une valeur estimée à 237 383,82 \$ plus taxes, pour la durée initiale d’une année avec la possibilité de renouveler le contrat pour une ou deux années additionnelles, une année à la fois, pour une valeur estimée totale de 712 151,47 \$.

20. Service des ressources financières – service de patrouille et de gardiennage – appel d’offres 15-191P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-3339-A en date du 15 janvier 2018
de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié le 13 septembre 2017 pour retenir les services d’une agence de sécurité pour assurer les services de patrouille et de gardiennage des établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres fondé sur l'atteinte des attentes minimales et au prix le plus bas;

CONSIDÉRANT qu'il y eu cinq preneurs de document et trois soumissionnaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu deux soumissions admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que seule la soumission de *Groupe de sécurité Garda SENC (Garda)* a été déclarée acceptable;

CONSIDÉRANT l'autorisation obtenue du comité exécutif d'ouvrir l'enveloppe de prix de *Garda*;

CONSIDÉRANT qu'aucune information concernant les prix n'a été divulguée ou communiquée;

CONSIDÉRANT que la soumission du troisième soumissionnaire, *Services de sécurité Neptune inc. (Neptune)*, a été déclarée non conforme;

CONSIDÉRANT la mise en demeure reçue de la part de *Neptune*;

CONSIDÉRANT l'avis reçu du Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger une entente de gré à gré pour assurer les services de patrouille et de gardiennage;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

Sur avis du Bureau des affaires juridiques, le Bureau des approvisionnements recommande :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 15-191P – Services de patrouille et de gardiennage;
- 2° de FAIRE un nouvel appel d'offres à cet effet dans les meilleurs délais;
- 3° d'ALLOUER un budget additionnel de 300 000 \$ pour une entente de gré à gré avec un fournisseur pour les services de patrouille et de gardiennage pour la période se terminant le 3 avril 2018.

21. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires – appel d'offres 15-250P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3340 en date du 13 décembre 2017
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui fournira et livrera, sur demande, des produits de peinture et accessoires à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune et devra être acceptée par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 83 333 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions reçues ont été déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *PPG Revêtements architecturaux Canada inc.* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 84 856,40 \$ taxes à *PPG Revêtements architecturaux Canada inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande des produits de peinture et accessoires. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

22. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits logiciels – appel d'offres 27-538P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3342 en date du 22 décembre 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Jean-Robert Isandjola
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui fournira sur demande des produits de logiciels à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune qui devront être acceptées par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 650 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que seulement une soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information et également des établissements scolaires et des services centraux concernés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 446 344,96 \$ plus taxes à *Softchoice LP*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande des produits de logiciels. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

*23. Service des ressources matérielles – approbation requise afin de répondre dans les délais à une demande relative à la passerelle reliant les immeubles sis au 6891 et 6865, avenue Christophe-Colomb, vendus par la CSDM à des tiers

Document déposé : Rapport A-33-1118 en date du 21 décembre 2017
de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

24. Service des ressources matérielles – approbations des dispositions des baux relatifs à deux locations de moins d'un an dans différents immeubles de la CSDM

Document déposé : Rapport A-33-1137 en date du 21 décembre 2017
de Mme Sylvie Goyette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que Madame Glasgow quittera le local no 114 (114A), le 31 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de travailleurs autonomes souhaite louer le local 114 (114A) à partir du 1^{er} février 2018 et il accepte les conditions de bail proposées;

CONSIDÉRANT que Madame Karine Gauthier souhaite louer un terrain qui sera utilisé comme stationnement pour les véhicules personnels des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et elle accepte les conditions de bail proposées;

CONSIDÉRANT l'article 153B du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* prévoit que le délégataire désigné pouvant conclure un bail de moins d'un an est le comité exécutif;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les représentantes désignées de la CSDM à signer les baux conformément aux dispositions habituelles prévues au bail brut de la CSDM incluant les particularités telles que précisées au tableau ci-dessous :

Adresse louée (n° d'imm.) Locataire	Durée du bail	Tarif/pi ² 2017-18	Superficie (pi ²) 2017-18 (réelle + ajust)	Loyer 2017-18
5643, Clark (144) Victor Helwani, Mark Slutsky, Coli Rothils et de Matthew Forsythe	Bail brut 5 mois (1 ^{er} février au 30 juin 2018)	14,50 \$	965,60 BOMA	5 833,83 \$
Sud de Hochelaga/ Est Létourneux Mme Karine Gauthier	Bail terrain 5 mois (1 ^{er} février au 30 juin 2018) Avec possibilité de résiliation avant terme à tout moment moyennant un préavis de 30 jours	28,00 \$ / case	75 cases	10 500,00 \$

- *25. Service des ressources matérielles – école Saint-Isaac-Jogues – démolition partielle pour agrandissement

Document déposé : Rapport A-33-1139 en date du 9 janvier 2018
de Mme Carla Kafrouni concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

26. Service des ressources matérielles – école Sans-Frontières – travaux supplémentaires dans le cadre des travaux d’agrandissement – règlement des différends

Document déposé : Rapport A-33-1141 (version corrigée)
en date du 18 janvier 2018
de M. Martin Ménard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les informations contenues dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l’entrepreneur *Construction Socam Ltée* – dans le cadre d’un règlement définitif – la somme associée aux travaux supplémentaires et aux frais connexes, incluant le règlement des différends en lien avec le projet d’agrandissement de l’école Sans-Frontières, et ce, à l’intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

27. Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – réhabilitation suite au sinistre du 27 décembre 2017

Document déposé : Rapport A-33-1142 en date du 11 janvier 2018
de M. Brian Chowdury concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l’eau infiltrée dans l’école est considérée catégorie 3 et la dispersion de la poussière était à éviter;

CONSIDÉRANT que l’école présente une problématique de manque d’espace;

CONSIDÉRANT qu’une livraison partielle du projet a été prévue pour le 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que plusieurs équipes ont été déployées pour respecter les délais de livraison et que les travaux ont été à temps double;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat annuel en lien avec l’appel d’offres 15-245P est de 4 402 338 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande d’allocation auprès du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) ainsi qu’un recours auprès de la Ville de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la poursuite de l'exécution, par l'entrepreneur homologué – dans le cadre de son contrat à exécution sur demande –, de réhabilitation après sinistre dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2912 en date du 15 décembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de décembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2913 en date du 18 décembre 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2914 en date du 18 décembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de décembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2915 en date du 18 décembre 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2916 en date du 18 décembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de décembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2917 en date du 20 décembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de décembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2918 en date du 20 décembre 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018

Document déposé : Rapport A-34-2919 en date du 9 janvier 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de janvier 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018

Document déposé : Rapport A-34-2920 en date du 9 janvier 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 24 janvier 2018

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 janvier 2018 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 janvier 2018.

38. Information

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

39. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 17 h 10.

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 janvier 2018.